

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultat reporté		0,00		0,00		0,00
Opérations de l'exercice	5.824.466,19	5.824.466,19	207.902,97	208.799,64	6.032.369,16	6.033.265,83
TOTAUX	5.824.466,19	5.824.466,19	207.902,97	208.799,64	6.032.369,16	6.033.265,83
Résultats de Clôture		0,00		896,67		896,67
Restes à réaliser	0,00	0,00	896,67	0,00	896,67	0,00
TOTAUX CUMULES	5.824.466,19	5.824.466,19	208.799,64	208.799,64	6.033.265,83	6.033.265,83
RESULTATS DEFINITIFS		0,00		0,00		0,00

constate la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses s'élèvent à 5.824.466,19 €, en évolution de -3,4 % par rapport à 2024 (-0,4 % en neutralisant la reprise de provision de 178.650 € traitée en 2024). Ce budget annexe est équilibré par le Budget Principal au travers d'une subvention d'équilibre de 1.462.947,73 €.

	Dépenses	Recettes (hors subvention)	Subvention
Festival de la Cité	3.984.105,54	3.483.951,77	500.153,77
Festival de la Bastide	568.817,60	37.500,00	531.317,60
Magie de Noël	820.202,15	479.998,88	340.203,27
Feria	227.253,52	105.601,32	121.652,20
Chapeau Rouge	46.672,26	0,00	46.672,26
Fête du Vin	10.159,06	0,00	10.159,06
Fête de la Musique	5.123,33	0,00	5.123,33
Centre de Congrès (*)	103.090,62	232.936,49	-129.845,87
Amortissements	59.042,11	21.530,00	37.512,11
	5.824.466,19	4.361.518,46	1.462.947,73

(*) : les recettes du Centre de Congrès sont supérieures à ses dépenses et contribuent à l'équilibre global du budget annexe

La section d'investissement comprend des dépenses de 207.902,97 € et des recettes pour 208.799,64 €.

Les dépenses englobent les dépenses d'équipement pour un montant de 160.668,97 € et des opérations d'ordre pour 47.234,00 €.

Les recettes comprennent les dotations aux amortissements (59.042,11 €) et une subvention d'investissement versée par le Budget Principal pour 149.757,53 €.

L'excédent de la section d'investissement (896,67 €) permet de financer la dépense d'investissement reportée sur l'exercice 2026.

La Directrice Générale des Services

Julla Romani



Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats de dépenses, les comptes de gestion dressés par le Comptable accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir constaté la concordance avec le compte administratif de l'exercice 2025.

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé d'acter que le compte de gestion du budget annexe du Pôle Culturel dressé pour l'exercice 2025 par le Comptable (Service de Gestion Comptable de Carcassonne Agglo), qui sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à la majorité les propositions ci-dessus énoncées

M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD s'abstiennent

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Première adjointe,
Marlène ARCIZET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260625-32537-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2026

Publication : 07/07/2026



La Directrice Générale des Services

Julia Romani